

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL.

x

x

x

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DÉLÉGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°172, en date du 12 juillet 1976, pour un contrat de service concernant la location d'une machine perforatrice-traductrice K⁴ 212/21, entre la Commune de Saint-Denis et la Compagnie HONEYWELL-BULL pour la période du 1er décembre 1976 au 30 novembre 1977. - Montant de la dépense : 15 345 F (QUINZE MILLE TROIS CENT QUARANTE CINQ FRANCS).

ARRETE N°179, en date du 15 juillet 1976, relatif au paiement à Maîtres MAS et POPINEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à M. TIMOL Issop. - Montant de la dépense : 5 232,60 F (CINQ MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX FRANCS SOIXANTE CENTIMES).

ARRETE N°180, en date du 15 juillet 1976, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM et GERARD d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à Madame MAUNIER. - Montant de la note : 4 678,58 F (QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS CINQUANTE HUIT CENTIMES).

ARRETE N°181, en date du 19 juillet 1976, relatif à la passation d'un contrat pour l'exploitation du Bar de la Piscine du Barachois. - Montant de la redevance : 3 000 F (TROIS MILLE FRANCS).

ARRETE N°183, en date du 19 juillet 1976, relatif au renouvellement du contrat passé avec M. CHECKOURI Antoine pour l'exploitation d'une buvette au Barachois. - Montant de la redevance : 1 000 F/mois (MILLE FRANCS).

ARRETE N°184, en date du 19 juillet 1976, relatif au renouvellement du contrat passé avec M. THIAW WING KAI André pour l'exploitation d'une buvette au Barachois. - Montant de la redevance : 800 F/mois (HUIT CENTS FRANCS).

ARRETE N°185, en date du 22 juillet 1976, relatif à la prise en charge du personnel des cantines des écoles privées par la Commune de Saint-Denis.

ARRETE N°193, en date du 22 juillet 1976, relatif au paiement à Maîtres MACE et ADOEFINI-SMADJA d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à la SIDR. - Montant de la note : 5 207,70 F (CINQ MILLE DEUX CENT SEPT FRANCS SOIXANTE DIX CENTIMES).

ARRETE N°194, en date du 22 juillet, relatif au paiement à Maîtres MACE et ADOLFINI-SMADJA d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à la SIDR. - Montant de la note : 552,60 F (CINQ CENT CINQUANTE DEUX FRANCS SOIXANTE CENTIMES).

ARRETE N°195, en date du 22 juillet 1976, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM et GERARD d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à M. ISAUTIER Paul. - Montant de la note : 9 072,80 F (NEUF MILLE SOIXANTE DOUZE FRANCS QUATRE VINGT CENTIMES).